

Avant de .....



« Lisez l'étiquette ! »



**Le Programme de Réduction des *Pesticides et des Biocides* (PRPB) lance une nouvelle campagne de sensibilisation pour les utilisateurs amateurs de pesticides et de biocides. Un folder et un site reprennent toutes les infos utiles pour une bonne lecture des étiquettes de ces produits.**

Tôt ou tard, un insecte ou une maladie pourrait attaquer vos plantes, les légumes de votre potager, vos arbustes, vos fleurs ou votre pelouse. Vous serez alors peut-être amené à utiliser un produit pesticide ou, autrement dit, un produit de protection des plantes.

Dès l'arrivée du printemps et des beaux jours, certains hôtes indésirables sont susceptibles de s'inviter à la maison. Moustiques, mouches, guêpes ou autres insectes peuvent causer certains désagréments en termes de confort et de santé. Vous serez alors peut-être amené à utiliser un produit biocide. Les produits destinés à éliminer les rongeurs, les champignons ou les bactéries, ainsi que les produits de protection du bois, sont également des biocides.

Ces produits sont une des solutions efficaces qui s'offrent à vous pour éliminer les indésirables.

### **Le bon réflexe : lire l'étiquette !**

Il est important d'utiliser ces produits correctement, afin d'assurer votre sécurité, celle de vos enfants, de vos animaux domestiques. L'environnement vous en sera également reconnaissant, ainsi que vos plantes elles-mêmes, car en les traitant d'une manière inadéquate, vous pourriez leur faire plus de tort que de bien... Enfin, suivre les instructions à la lettre vous évitera bien des dépenses inutiles. **Surtout, n'oubliez pas de conserver les notices et les livrets détachables tant que vous gardez le produit chez vous.**

Lire l'étiquette c'est :

**Se protéger et protéger son entourage**

**Mieux respecter l'environnement**

**Faire des économies**

Pour plus d'info, rendez-vous sur [www.lisezletiquette.be](http://www.lisezletiquette.be). La brochure peut être commandée via l'adresse mail [prpb@health.fgov.be](mailto:prpb@health.fgov.be)